



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 27 novembre 2018

– 10^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Guylène Dhormes, commissaire représentant le comité de parents (EHDAA)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle (par téléphone)
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2 (par téléphone)
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3 (par téléphone)
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4 (par téléphone)
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5 (par téléphone)
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire (par téléphone)
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques (par téléphone)
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève (par téléphone)
Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières (par téléphone)

- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (par téléphone)
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information (par téléphone)
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels (par téléphone)
- M. Fritz Henry Fleurimé, coordonnateur de l'Audit interne (par téléphone)
- Mmes Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de parents
Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Observatrice : Mme Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents (primaire)

La commissaire représentant le comité de parents Mélisandre Shanks est présente seulement au moment de son assermentation au tout début de la séance.

Un huis clos est décrété pour discussion du point 25 (A-33-1296) de 14 h 45 à 15 h 00.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

a) Assermentation d'une commissaire parent représentant le comité de parent

Mme Catherine Harel Bourdon annonce que Mme Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de parents nouvellement élue, sera assermentée.

La secrétaire générale, M^e Geneviève Laurin, procède à son assermentation en l'invitant à lire son serment.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 » les articles suivants :
 - a) Travaux bénévoles
 - b) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Maternelle 4 ans (capacité d'accueil pour la rentrée 2019)
 - b) Rapport du coroner pour Blessing Claude Moukoko (élève de Père-Marquette)
- ajouter sous la rubrique « Information » :
INF-785 Personnes-ressources – arrondissements / CSDM

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 :
 - a) Travaux bénévoles
 - b) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Maternelle 4 ans (capacité d'accueil pour la rentrée 2019)
 - b) Rapport du coroner pour Blessing Claudevy Moukoko (élève de Père-Marquette)
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- f) Offre alimentaire
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- CC-M-293 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseiller stratégique aux communications – nomination
- 8- CC-M-294 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseillère politique – nomination
- * 9- DG-02-454 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2018-2019
- * 10- DG-02-455 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 11- A-29-1906 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 12- A-31-3564-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection des enveloppes et de travaux divers pour les édifices situés au 2356, rue Centre et 2515, rue Delisle à Montréal – appel d'offres 24-537P1 – attribution d'un contrat

- 13- A-31-3571-A Service des ressources financières – École des métiers de l’horticulture de Montréal – construction de serres et de locaux adjacents – appel d’offres 25 2580P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3579-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection des enveloppes des édifices situés au 1710, rue Beaudry et au 1691, boul. Pie-IX à Montréal – appel d’offres 24-535P1 – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3590-A Service des ressources financières – école Sainte-Bibiane – phase 2 – reconstruction – appel d’offres 25 2582P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3596 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25 2585P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3599 Service des ressources financières – agence de recouvrement – appel d’offres 24-541P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3607-A Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon des Érables – remplacement du système d’alarme intrusion, de l’éclairage d’urgence et installation d’un système intercom – appel d’offres 25-2586P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3610 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d’offres 15-249P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 20- A-31-3622 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d’offres 15-250P –exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 21- A-32-194 Service des technologies de l’information – attribution d’un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* – acquisition de postes, tablettes et applications
- 22- A-32-195 Service des technologies de l’information – plan d’action numérique – acquisition d’équipements pédaogo-numériques et informatiques – mesure 50767

- 23- A-33-1292 Service des ressources matérielles – le 8833, boul. Saint-Michel – travaux supplémentaires nécessaires demandés par le Ministère de la Famille pour la relocalisation en urgence du CPE Le Petit Cheval
- 24- A-33-1293 Service des ressources matérielles – école Ludger-Duvernay – poursuite des travaux de réaménagement
- 25- A-33-1296 Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat, annexe – réfection de la toiture – résiliation du contrat avec l’entrepreneur
- 26- A-33-1297 Service des ressources matérielles – école Charles-Bruneau – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols
- 27- A-34-3155 Service du secrétariat général – action collective sur les frais chargés aux parents – transfert de mandat
- 28- A-34-3114 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018
- 29- A-34-3115 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018
- 30- A-34-3118 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018
- 31- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 32- Information :
 - a) A-33-1294 Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien, annexe – estimation révisée des travaux de réaménagement
 - b) A-33-1298 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – retard possible sur l’échéancier et impact du sinistre (dégât d’eau)
 - c) INF-785 Personnes-ressources – arrondissements / CSDM
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 novembre 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

a) Travaux bénévoles

Des vérifications sont en cours auprès du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) en lien avec la nouvelle réglementation sur les travaux bénévoles de construction. Des précisions sont attendues prochainement concernant la possibilité d'assurer les personnes bénévoles et seront transmises aux membres du comité exécutif.

b) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

À la suite de la réception d'un état de situation sur les inscriptions au Programme d'enseignement des langues d'origine dans le quartier Côte-des-Neiges, certains commissaires font part de leurs préoccupations concernant le faible taux d'inscription pour le cours de Bengali. Il est question notamment de la difficulté pour certains parents de s'inscrire au PELO, soit parce qu'ils ne voient pas la publicité ou soit parce qu'ils ne la comprennent pas puisqu'elle est en français. Les obstacles en lien avec les inscriptions en ligne sont également abordés. Après quelques échanges, il a été convenu que des actions plus concrètes seront posées pour rendre plus accessible la publicité sur l'offre de service auprès des parents et d'offrir des inscriptions pour certaines écoles en janvier 2019.

4. Affaires nouvelles :

a) Maternelle 4 ans (capacité d'accueil pour la rentrée 2019)

En lien avec la volonté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'ouvrir des classes de maternelle 4 ans à partir de l'année scolaire 2019-2020, une analyse sera effectuée par le Service de l'organisation scolaire après la période d'inscription de janvier prochain pour avoir un état de situation en tenant compte des locaux disponibles et de la pénurie du personnel enseignant.

- b) Rapport du coroner pour Blessing Claudevy Moukoko (élève de Père-Marquette)

Le rapport du coroner sur la noyade de l'élève de l'école Père-Marquette, Blessing Claudevy Moukoko, survenue le 15 février dernier, a été publié aujourd'hui. Mme Catherine Harel Bourdon fait la lecture du communiqué de la CSDM qui sera envoyé à l'instant dans les médias et qui se lit comme suit :

« La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a pris connaissance du rapport du Bureau du coroner présenté aujourd'hui sur les circonstances du décès de Blessing Claudevy Moukoko, élève d'une de nos écoles secondaires.

La CSDM désire de nouveau exprimer sa plus profonde sympathie envers la famille, les amis et l'ensemble de la communauté de l'école qui sont affectés par cet événement triste et bouleversant.

« Mes pensées vont tout d'abord à la famille et à l'entourage éprouvés par cet accident tragique. La CSDM prend acte des recommandations du coroner et mettra en place les mesures nécessaires en lien avec les responsabilités qui lui incombent. Notre devoir est de faire le maximum pour renforcer nos pratiques afin d'éviter que de tels événements se reproduisent », a commenté la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon.

Des intervenants sont présents à l'école pour accompagner les jeunes et les membres du personnel susceptible de ressentir le besoin d'échanger ou de discuter. Cette équipe demeurera en place le temps nécessaire pour accompagner la communauté. »

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Un comité des Services pédagogiques travaille actuellement sur la mise en place de l'accompagnement des milieux pour le développement des projets éducatifs. Les étapes suivantes seront communiquées dans les prochaines semaines de même que le rapport sur les résultats scolaires.
- b) Budget 2018-2019 et finances
- Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Selon le calendrier budgétaire 2019-2020 présenté lors de la table d'échanges politico-administrative du 14 novembre dernier, le cadre financier de la CSDM sera présenté en février prochain.
- c) Qualité de l'air
- Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe, résume l'ensemble des signalements qui ont été faits depuis les dernières semaines et des actions qui ont été prises à cet effet.

d) Capacité d'accueil

- Un rapport d'information sera déposé sur la triangulation possible entre des bâtiments de la formation générale des adultes (FGA) et les besoins pour nos écoles de la formation générale des jeunes (FGJ) après la prochaine rencontre du comité stratégique de la gestion des espaces.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle

- M. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles, dresse un portrait de la situation et répond aux questions soulevées par les commissaires.

3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

e) Immeubles excédentaires

Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

- Dépôt du tableau sur le suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles excédentaires.

f) Offre alimentaire

- Laitue romaine : contamination à la bactérie E. coli

Un avis a été envoyé le 20 novembre dernier à tous les responsables des cafétérias de la CSDM leur demandant de jeter l'ensemble des provisions de laitue romaine et de ne plus en servir jusqu'à nouvel ordre en raison de l'annonce concernant la possible contamination de la laitue romaine à la bactérie E. coli.

- Fruits frais gratuits offerts aux élèves

M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, informe que plus de 50 500 fruits frais ont été offerts gratuitement depuis le début de l'année scolaire et que d'ici la fin de l'année, 350 000 fruits auront été distribués à l'ensemble des élèves du secondaire de la CSDM.

g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

- Dépôt du tableau de bord sur le suivi des projets institutionnels 2018-2019.
- Les commissaires et les administrateurs de la CSDM discutent du projet portant sur l'implantation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) au sein des unités ainsi que le démarrage du module d'approvisionnement et des comptes fournisseurs du logiciel Mozaik.

6. Rubrique des commissaires-parents

- Points de service EHDAA

Des questions sont soulevées par la commissaire Guylène Dhormes concernant les stratégies qui seront utilisées pour déterminer les points de service EHDAA en tenant compte des enjeux comme le manque d'espace, les changements de ratios et l'ouverture potentielle de classes pour les maternelles 4 ans. Des échanges ont lieu à cet effet et il est entendu que des précisions seront apportées ultérieurement aux membres du comité exécutif.

- Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles dans les écoles

Mme Guylène Dhormes demande s'il est possible d'évaluer la faisabilité de procéder aux vérifications des antécédents judiciaires aux trois ans pour les bénévoles qui travaillent dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) comme le font les centres de la petite enfance (CPE). Des vérifications seront effectuées afin de voir si des ajustements peuvent être faits.

7. Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseiller stratégique aux communications – nomination

Document déposé : Rapport CC-M-293

CONSIDÉRANT la résolution IV d) adoptée par le comité exécutif lors de la séance du 2 décembre 2003 par laquelle une fonction de responsable des communications des commissaires, rattachée au Bureau de la présidence, était créée;

CONSIDÉRANT que cette fonction, qui ne modifie pas le plan d'effectif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a pour principal mandat d'agir comme conseiller stratégique aux communications au Bureau de la présidence et des commissaires;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du caractère hautement politique de ce poste, la nomination du titulaire de cette fonction doit être effectuée par la présidence de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du fait que la présidente a retenu la candidature de M. Paul Gilbert pour agir à titre de conseiller stratégique aux communications à compter du 29 octobre 2018;
- 2° de MANDATER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences pour signer le contrat nécessaire.

8. Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseillère politique - nomination

Document déposé : Rapport CC-M-294

CONSIDÉRANT qu'une fonction de conseiller politique (anciennement appelé chef de cabinet) rattaché au Bureau de la présidence de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a été créé par le Conseil des commissaires à sa séance extraordinaire du 24 novembre 2003 (résolution 13);

CONSIDÉRANT que cette fonction, qui ne modifie pas le plan d'effectif de la CSDM, a pour principal mandat d'assurer le lien permanent entre le palier politique et le palier administratif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du caractère hautement politique de cette fonction, la nomination du titulaire de cette fonction doit être effectuée par la présidence de la CSDM;

CONSIDÉRANT que M. Michel Philibert a quitté le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'importance pour la CSDM de maintenir cette fonction;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du fait que la présidente a retenu la candidature de Mme Mélanie Robinson pour agir à titre de conseillère politique à compter du 19 novembre 2018;
- 2° de MANDATER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences pour signer le contrat nécessaire.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-454 en date du 19 novembre 2018 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-455 en date du 20 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolition de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1906 en date du 20 novembre 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Dalila Mernize, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 28,5714 % (10 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l'école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT que Mme Marie Gina Merize-Celestin, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 28,5714 % (10 heures/semaine) depuis le 12 septembre 2018 à l'école Armand-Lavergne;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Forest, préposé aux élèves handicapés, est affecté à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 17 octobre 2018 à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;

CONSIDÉRANT que M. Michaël Bruneau, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l'école De la Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT que Mme Marianne Vadez, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 11 septembre 2018 à l'école Saint-Barthélemy;

CONSIDÉRANT que Mme Katrina Aubin, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 72,4286 % (25 heures/semaine) depuis le 13 septembre 2018 à l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT que Mme Joselyne Aguilar De Blanco, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 10 octobre 2018 à l'école Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT que Mme Kathleen Mendoca-Dumont, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 80 % (28 heures/semaine) depuis le 22 octobre 2018 à l'école Gadbois;

CONSIDÉRANT que Mme Émilie B. Létourneau, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 15,7143 % (5,5 heures/semaine) depuis le 24 octobre 2018 à l'école Gadbois;

CONSIDÉRANT que Mme Gladius Exilus, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 22 août 2018 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Mardaline Forestal préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 22 août 2018 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que M. Admar Jn Charles, préposé aux élèves handicapés, est affecté à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Trycia-Maud Côté, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 34 % (11,9 heures/semaine) depuis le 3 octobre 2018 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Magdaline José, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 27,8571 % (9,75 heures/semaine) depuis le 5 septembre 2018 à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT la nouvelle répartition des tâches en lien avec l'organisation scolaire à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que les écoles Victor-Doré (à l'exception d'un poste) et Gadbois ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes seront assumées par la réserve pour les services de garde prévue à cet effet ou devront faire l'objet d'un suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 6 et au fonds 8 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 28,5714 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Guillaume-Couture et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-019-6-23400-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 28,5714 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Armand-Lavergne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-002-6-23400-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-043-6-23400-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école De la Petite-Bourgogne et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-129-8-23140-167 (63%), 100-129-6-23170-167 (32 %) et 104-129-6-23140-167 (5 %);
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Barthélemy et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-071-1-23140-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 72,4286 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-036-1-23153-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Georges-Vanier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-269-1-23410-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 95,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Gadbois et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-201-1-23140-167;
- 9° de CRÉER trois postes saisonniers à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-230140-167;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 34 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;

- 11° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 27,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;
- 12° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en organisation scolaire à l'école Édouard-Montpetit;
- 13° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe principale à l'école Édouard-Montpetit et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-256-1-21120-150;
- 14° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

12. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection des enveloppes et de travaux divers pour les édifices situés au 2356, rue Centre et 2515, rue Delisle à Montréal – appel d'offres 24-537P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3564-A en date du 26 novembre 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet de réfection des enveloppes et de travaux divers pour les édifices situés au 2356, rue Centre et 2515, rue Delisle à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu douze soumissions reçues et que onze des douze ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix soumissions sur onze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 439 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Barin architecture + design*, pour services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet

de réfection des enveloppes et de travaux divers pour les édifices situés au 2356, rue Centre et 2515, rue Delisle à Montréal. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose en amendement d'ajouter l'énoncé de proposition qui suit :

« 3° d'INFORMER les locataires des travaux à venir et de leurs impacts. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU**:

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 439 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Barin architecture + design*, pour services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet de réfection des enveloppes et de travaux divers pour les édifices situés au 2356, rue Centre et 2515, rue Delisle à Montréal.

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'INFORMER les locataires des travaux à venir et de leurs impacts.

13. Service des ressources financières – École des métiers de l'horticulture de Montréal – construction de serres et de locaux adjacents – appel d'offres 25 2580P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3571-A (version corrigée)
en date du 28 novembre 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la construction de serres et de locaux adjacents pour les besoins de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2018 (résolution CE18 1799), le comité exécutif de la Ville de Montréal a recommandé d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) un droit d'emphytéose, d'une durée de 40 ans;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 (résolution 20), le conseil de commissaires de la CSDM a autorisé la signature de l'acte d'emphytéose entre la CSDM et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 (résolution CM18 1365), le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé la signature de l'acte d'emphytéose;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT le financement identifié au rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 5 077 777 \$ plus taxes à l'entrepreneur *K.F. Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de serres et de locaux adjacents pour les besoins de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.
- 4° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport.

14. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection des enveloppes des édifices situés au 1710, rue Beaudry et au 1691, boul. Pie-IX à Montréal – appel d’offres 24-535P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3579-A en date du 26 novembre 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de réfection des enveloppes des édifices situés au 1710, rue Beaudry et au 1691, boulevard Pie-IX à Montréal;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu treize soumissions et que douze d’entre elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des douze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les douze soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 552 800 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BARIN S.E.N.C.R.L.*, pour les services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de réfection des enveloppes des édifices situés au 1710, rue Beaudry et au 1691, boulevard Pie-IX à Montréal. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose en amendement d’ajouter l’énoncé de proposition qui suit :

« 3^o d’INFORMER les locataires des travaux à venir et de leurs impacts. »

La proposition de modification est adoptée à l’unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU**:

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 552 800 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BARIN S.E.N.C.R.L.*, pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet de réfection des enveloppes des édifices situés au 1710, rue Beaudry et au 1691, boulevard Pie-IX à Montréal. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'INFORMER les locataires des travaux à venir et de leurs impacts.

15. Service des ressources financières – école Sainte-Bibiane – phase 2 – reconstruction – appel d'offres 25 2582P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3590-A en date du 23 novembre 2018 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la phase 2 – reconstruction de l'école Sainte-Bibiane;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT le financement indiqué au rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 14 753 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Tisseur inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 2 – reconstruction de l'école Sainte-Bibiane;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2585P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3596 en date du 20 novembre 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 585 030 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgéreq ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie-Durocher;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – agence de recouvrement – appel d'offres 24-541P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3599 en date du 19 novembre 2018
de Mme Fatima-Zahra Zouaki et M. Yassine Bennis Touhaf
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services professionnels d'une agence de recouvrement pour procéder au recouvrement des comptes en souffrance de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront assumées par le budget de fonctionnement du Bureau de la comptabilité;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 64 738 \$ pour les services d'une agence de recouvrement à *ARO inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif.

18. Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon des Érables – remplacement du système d'alarme-intrusion, de l'éclairage d'urgence et installation d'un service intercom – appel d'offres 25-2586P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3607-A en date du 23 novembre 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme-intrusion, de l'éclairage d'urgence et l'installation d'un service intercom à l'école Saint-Barthélemy, pavillon des Érables;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 322 744 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises Serge Vigneault ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme intrusion, de l'éclairage d'urgence et l'installation d'un système intercom à l'école Saint-Barthélemy, pavillon des Érables;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d'offres 15-249P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3610 en date du 14 novembre 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 28 novembre 2017 à *Vitrierie RD ltée* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a été consulté et recommande d'exercer l'option de renouvellement de l'entente actuelle avec *Vitrierie RD ltée* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Vitrierie RD ltée* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 65 467,81 \$ plus taxes à *Vitrierie RD ltée* pour la fourniture sur demande de matériel de verre en feuille, pour une année additionnelle de renouvellement du 29 novembre 2018 au 28 novembre 2019.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d'offres 15-250P –exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3622 en date du 16 novembre 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 16 janvier 2018 à *PPG Revêtements Architecturaux Canada inc.* pour une entente initiale d'une année se terminant le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de l'exercice de la première option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *PPG Revêtements Architecturaux Canada inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 87 740,45 \$ plus taxes à *PPG Revêtements Architecturaux Canada inc.* pour la fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires, pour une année additionnelle de renouvellement du 16 janvier 2019 au 15 janvier 2020.

21. Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* – acquisition de postes, tablettes et applications

Document déposé : Rapport A-32-194 en date du 13 novembre 2018
de M. Michel DeRoy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'acquisition de 2440 tablettes par la mesure 50767 et les besoins exprimés par les écoles et les centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'acquisition de produits *Apple*;

CONSIDÉRANT qu'*Apple* est fournisseur unique de ses produits et offre une structure tarifaire prédéterminée pour les besoins des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information conjointement avec le Bureau des approvisionnements, à l'effet d'attribuer un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* pour l'acquisition de produits d'ici le 30 juin 2019, pour une somme maximale de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pourrait mener à des coûts d'acquisition plus importants que ceux déjà offerts par *Apple* pour le milieu de l'éducation, puisque ce mode d'attribution impliquerait nécessairement un tiers, un revendeur ou un distributeur;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) vise une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT le motif 4 de l'article 13 de la *LCOP* qui permet à un organisme public d'attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la CSDM participe actuellement au groupement d'achats de *Collecto Services regroupés en éducation (Collecto)* pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que celle des équipements audiovisuels et des solutions numériques interactives, et que les produits *APPLE* ne font pas partie des équipements informatiques couverts par ces ententes;

CONSIDÉRANT qu'un tel contrat de gré à gré doit faire l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor et sera publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), car il excède 25 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple*, pour une somme maximale de 400 000 \$ plus taxes, pour les produits *Apple* d'ici au 30 juin 2019;
- 2° d'AUTORISER la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2019-2020 et 2020-2021 sous validation annuelle du montant par le comité exécutif;
- 3° de CONFIER au Bureau des approvisionnements le mandat de publier ce contrat au Système électronique d'appels d'offres (SEAO);
- 4° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 5° de DEMANDER au Secrétariat général de procéder à la reddition de comptes auprès du Secrétariat du Conseil du trésor.

22. Service des technologies de l'information – Plan d'action numérique – acquisition d'équipements pédago-numériques et informatiques – Mesure 50767

Document déposé : Rapport A-32-195 en date du 21 novembre 2018
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-31-3549 Plan d'action numérique – acquisition d'équipements pédago-numériques et informatiques – adhésion au Regroupement d'achats de *Collecto Services regroupés en éducation* – SAR 220-2018;

CONSIDÉRANT le décret permettant aux commissions scolaires de procéder aux acquisitions de la mesure 50767;

CONSIDÉRANT que les acquisitions étaient encadrées par une liste prédéfinie d'équipements;

CONSIDÉRANT que les établissements recevaient 15 000 \$ par bâtiment pour acquérir les équipements de la liste;

CONSIDÉRANT que ces achats devaient être finalisés avant le 1^{er} novembre, date de fin d'application du décret;

CONSIDÉRANT que la délégation de la direction du Service des technologies de l'information de moins de 300 000 \$ dans le cadre de fournisseurs homologués de regroupements d'achats;

CONSIDÉRANT le volume des achats centralisé et les factures pouvant s'élever à plus de 300 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la direction du Service des technologies de l'information de finaliser le processus d'acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;
- 2° d'AUTORISER la direction du Service des technologies de l'information à procéder au traitement des factures d'équipements acquis dans le cadre de la mesure 50767.

23. Service des ressources matérielles – le 8833, boul. Saint-Michel – travaux supplémentaires nécessaires demandés par le Ministère de la Famille pour la relocalisation en urgence du CPE Le Petit Cheval

Document déposé : Rapport A-33-1292 (version corrigée) en date du 23 novembre 2018 de Mme Carla Kafrouni concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'entrepreneur *Construction Serbec inc. (Les)* afin de fournir les matériaux, la main-d'œuvre, l'équipement et l'outillage pour effectuer les travaux nécessaires demandés par le Ministère de la Famille pour la relocalisation en urgence du CPE Le Petit Cheval situé au 8833, boulevard Saint-Michel, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux sont à ce jour terminés et que le CPE Le Petit Cheval a pu retrouver ses locaux au 8000, 8^e Avenue à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, la présente dépense nécessite l'approbation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que les coûts supplémentaires requis dont fait état le présent rapport seront financés par le budget fonctionnement et par conséquent, auront une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Serbec inc. (Les)* les sommes incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires selon le ministère de la Famille pour la relocalisation en urgence du CPE Le Petit Cheval.

24. Service des ressources matérielles – école Ludger-Duvernay – poursuite des travaux de réaménagement

Document déposé : Rapport A-33-1293 (version corrigée) en date du 23 novembre 2018 de M. Bruno Ferron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'accroissement d'élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme à l'école primaire Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT les besoins en bureaux fermés pour les professionnels de cette école lors de leurs interventions avec les élèves et les parents de ces élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de l'école Ludger-Duvernay requièrent l'assistance d'un préposé en soins d'hygiène ainsi que l'accès à une toilette adaptée;

CONSIDÉRANT que des travaux préparatoires à cette école et les déménagements des usagers ont dû être réalisés avant la rentrée scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition de matériaux contenant de l'amiante ont dû être amorcés rapidement afin de limiter une cohabitation avec les activités pédagogiques, et que dans le respect des règles de délégation de fonctions et de pouvoirs applicables à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ces travaux ont été confiés à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, qui détient un contrat à exécution sur demande avec la CSDM;

CONSIDÉRANT que le projet de l'école Ludger-Duvernay est réalisé en mode design-construction;

CONSIDÉRANT que l'échéancier actuel permettra aux professionnels de l'école d'occuper les nouveaux bureaux avant 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la CSDM, à même le budget réservé pour l'Annexe F (section transformations fonctionnelles) de la *Programmation et plan directeur d'investissement 2018-2023*, et par conséquent aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de poursuivre l'exécution des travaux (dont la valeur estimée est précisée dans le présent rapport), à l'école Ludger-Duvernay, par l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* dans le cadre de son contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux.

25. Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat, annexe – réfection de la toiture – résiliation du contrat avec l'entrepreneur

Document déposé : Rapport A-33-1296 en date du 21 novembre 2018
de M. Mathieu Bédard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat d'une valeur de 381 000 \$ plus taxes attribué à l'entrepreneur *Les Toitures Techni Toit* pour la réfection de la toiture de l'école Sophie-Barat, Annexe, située au 750, boulevard Guoin, à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant *Les Toitures Techni Toit* et la Commission scolaire de Montréal au regard de la réfection de la toiture de l'école Sophie-Barat, Annexe;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer les sommes recommandées par les professionnels lorsque les documents contractuels nous auront été envoyés.

26. Service des ressources matérielles – école Charles-Bruneau – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1297 (version corrigée) en date du 26 novembre 2018 de M. Madjid Douzane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Charles-Bruneau située au 2515 rue Holt, Montréal, H1X 1N4;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de ce projet et qu'une partie de ceux-ci résulte de variations de quantité pour lesquelles des taux ont été prévus au contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantiers rencontrées ont également entraîné de multiples interventions difficilement prévisibles, dans le domaine architectural et du génie civil;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 de la séance du 26 mai 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental ou par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols à l'école Charles-Bruneau, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

27. Service du secrétariat général – action collective sur les frais chargés aux parents – transfert de mandat

Document déposé : Rapport A-34-3155 (version corrigée) en date du 20 novembre 2018 de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de Montréal concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° que la Commission scolaire de Montréal TRANSFÈRE à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- 2° que la Commission scolaire de Montréal REMERCIE tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3114 en date du 20 novembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3115 en date du 20 novembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de novembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3118 en date du 20 novembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de novembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Aucun sujet n'est ici traité.

32. Information :

- a) A-33-1294 Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien, annexe – estimation révisée des travaux de réaménagement
- b) A-33-1298 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – retard possible sur l'échéancier et impact du sinistre (dégât d'eau)
- c) INF-785 Personnes-ressources – arrondissements / CSDM

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 30.

Secrétariat général – 13 décembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018.